



# PROPOSITION D'ANNEXE AU REFERENTIEL DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'ENSEIGNANT

FAITE PAR LA FADBEN POUR L'AUDIENCE DU 19/12/2012 A LA DGESCO

## ANNEXE 1

### Spécificités de l'enseignant documentaliste

L'enseignant documentaliste, comme ses collègues des autres disciplines, met en œuvre les missions que l'Etat assigne à l'École et prépare les élèves à une citoyenneté pleine et entière, comme précisé dans le préambule du référentiel commun à tous les enseignants.

Cependant, la spécificité de son activité au sein de l'équipe éducative de l'établissement secondaire nécessite que soient précisés les savoirs et compétences particuliers nécessaires à l'exercice de son métier à la fois en tant que :

- ❑ enseignant spécialisé dans le domaine de l'information et de la documentation, participant spécifiquement à l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information,
- ❑ professionnel de l'information, responsable du système didactisé de ressources de l'établissement.

#### I. L'ENSEIGNANT DOCUMENTALISTE, MAITRE D'ŒUVRE DE LA FORMATION A L'INFORMATION ET AUX MEDIAS

##### IL MAITRISE LES SAVOIRS DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS ET EST GARANT DE L'ACQUISITION PAR LES ELEVES D'UNE CULTURE DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS

La formation à l'information et aux médias vise à développer la culture informationnelle des élèves, en leur faisant acquérir un ensemble de connaissances leur permettant de :

- ❑ savoir s'informer, produire et communiquer de l'information utile pour leurs projets personnels ou scolaires et leur permettant l'acquisition de la culture commune définie par les textes. La maîtrise de savoirs et compétences info-documentaires de recherche, d'évaluation, de sélection, de collecte, de traitement, de production, de communication et de publication de l'information est nécessaire à une utilisation autonome de ressources documentaires et informationnelles, notamment numériques.
- ❑ comprendre et agir dans une société dont ils apprennent à appréhender les enjeux technologiques, économiques, juridiques, culturels, ainsi que les modes de production, de traitement et de diffusion des connaissances circulant, sur des supports diversifiés, à travers des médias divers et les réseaux numériques.

L'enseignant documentaliste, par ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques, ainsi que par l'organisation du système didactisé de ressources qu'il gère, dispense un enseignement relatif à l'information et aux médias. Il intervient directement dans les formations, de sa propre initiative ou en partenariat disciplinaire avec d'autres enseignants. Il met en œuvre des situations pédagogiques correspondant aux objectifs d'acquisition de connaissances relatives à l'information et aux médias. Dans chaque discipline, les programmes demandent aux enseignants de dispenser un enseignement

ayant recours à la recherche d'information et s'articulant à ce domaine, ce qui facilite la mise en place de séquences pédagogiques interdisciplinaires.

Pour cela, l'enseignant documentaliste doit :

- ❑ maîtriser un ensemble de savoirs scientifiques référés aux sciences de l'information et de la communication, dont il doit connaître l'épistémologie, l'histoire, les principales théories, les problématiques, les enjeux et les débats actuels, les usages, les impacts professionnels, culturels, éducatifs et civiques.
- ❑ connaître de manière approfondie la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques et connaître les droits de l'information ; maîtriser les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée ;
- ❑ connaître les théories de l'apprentissage et les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte ;
- ❑ connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture ;
- ❑ actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques et se former tout au long de sa carrière.

## Compétences

---

- ☑ Appuyer son action sur les données de la recherche en sciences de l'information et de la communication, en didactique de l'information et en science de l'éducation.
- ☑ Prendre appui sur le système de ressources didactisé pour mettre en place les apprentissages informationnels et faciliter les apprentissages disciplinaires.
- ☑ Situer la formation à l'information et aux médias en complémentarité avec les programmes des autres disciplines et dans les différents dispositifs pédagogiques existants.
- ☑ Définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs de formation à l'information et aux médias et l'inscrire dans le volet pédagogique du projet d'établissement.
- ☑ Construire une progression des apprentissages en s'appuyant sur une évaluation des acquis des élèves et en tenant compte de leurs pratiques informationnelles non formelles.
- ☑ Former tous les élèves à la démarche de recherche, de traitement, de production, de publication et de communication de l'information.
- ☑ Évaluer les acquis dans le domaine de l'information-documentation et des médias ; participer aux évaluations mises en place (B2i, TPE, etc.)
- ☑ Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la maîtrise de l'information.
- ☑ Concevoir et mettre en œuvre un projet ou une action en co-intervention.
- ☑ Bâtir et mettre en œuvre une séquence pédagogique seul ou en collaboration.
- ☑ Favoriser l'accès à la lecture (fiction et documentaire, sur supports imprimés et numériques). Encourager la créativité et les initiatives des élèves.
- ☑ Analyser et évaluer ses pratiques pédagogiques.

## II. L'ENSEIGNANT DOCUMENTALISTE, MAITRE D'ŒUVRE DE L'ORGANISATION DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES DE L'ETABLISSEMENT ET DE LEUR MISE A DISPOSITION

### IL CONTRIBUE A LA DEFINITION ET A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE DE L'ETABLISSEMENT

En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre des objectifs du projet de l'établissement, l'enseignant documentaliste contribue à l'élaboration d'une politique de gestion documentaire proposée au chef d'établissement, et participe à sa mise en œuvre dans l'environnement informatisé de l'établissement. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation, leur donnant ainsi les moyens de la réussite. Dans cette perspective il prend en compte les programmes disciplinaires et les dispositifs en vigueur.

#### Compétences

---

- ☑ Participer aux instances pédagogiques de l'établissement pour recueillir les besoins, faire connaître les ressources à disposition et les potentiels de collaboration.
- ☑ Définir et mettre en œuvre, en collaboration avec ses collègues, une politique d'acquisition de ressources. Savoir repérer, sélectionner et valider des ressources, en s'aidant, si nécessaire, d'experts ou de publications professionnelles, en veillant à la pluralité des sources, en respectant les principes de laïcité et de neutralité commerciale, les règles du droit de l'information et de l'image, de la propriété intellectuelle, du droit de prêt et de copie.
- ☑ Préparer et discuter un budget ou un échéancier pluriannuel en veillant aux moyens financiers, humains et matériels.
- ☑ Élaborer des méthodes d'évaluation du système documentaire et du fonctionnement du centre de ressources.

### IL CONÇOIT ET ORGANISE UN ESPACE DIDACTISÉ DE RESSOURCES

Sous l'autorité du chef d'établissement, l'enseignant documentaliste est responsable de l'organisation et de l'aménagement du centre de ressources dont il fait un lieu de formation, de lecture et d'accès à l'information.

#### Compétences

---

- ☑ Organiser et gérer un espace didactisé de ressources.
- ☑ Élaborer un plan de développement des ressources en veillant à la complémentarité entre fonds physique et numérique.
- ☑ Gérer et faire vivre un catalogue de ressources adaptées accessible à distance.
- ☑ Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire et les fonctionnalités des logiciels documentaires.
- ☑ Déterminer des critères d'acquisition, d'archivage, de conservation, et de désherbage des collections adaptées aux besoins de l'établissement.
- ☑ Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement.
- ☑ Assurer une veille informationnelle pour son activité et son enseignement.
- ☑ Maîtriser les principes de fonctionnement des différents outils de recherche d'information.

- ☑ Maîtriser les connaissances et compétences numériques au niveau exigé par le certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant », ainsi que l'accès et les échanges sur les réseaux sociaux.

## **IL COOPÈRE AVEC SES COLLÈGUES AU SEIN DE DIVERS RÉSEAUX PROFESSIONNELS**

L'enseignant documentaliste agit au sein de divers réseaux professionnels d'échange et de partage.

### **Compétences :**

---

- ☑ Contribuer à la mutualisation des acquisitions au sein du réseau documentaire national ou local.
- ☑ Prendre des initiatives concertées au sein du réseau culturel de l'environnement local ou du bassin de formation.
- ☑ Coopérer avec ses collègues enseignants documentalistes du même type d'établissement ou dans des groupes thématiques pour favoriser des actions de formation, d'échanges et de veille informationnelle.

## **IL CONTRIBUE A L'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF, CULTUREL ET PROFESSIONNEL**

La compréhension du monde par les élèves appelle une ouverture de l'école sur son environnement proche ou lointain. Cette démarche nécessite la mise en œuvre d'actions partenariales d'ordre culturel, professionnel, européen et international. Le centre de ressources est un lieu privilégié pour contribuer à cette ouverture.

### **Compétences**

---

- ☑ Contribuer à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.
- ☑ Prendre des initiatives pour ouvrir l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international, dans l'objectif, notamment, de favoriser l'apprentissage de la vie collective et de la vie sociale.
- ☑ Contribuer à l'éducation à la culture citoyenne de l'élève, en lien notamment avec la culture informationnelle.
- ☑ Stimuler l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique.
- ☑ Développer des activités et des animations pédagogiques autour de l'image, du livre et de la lecture, y compris le livre numérique et la problématique de la lecture sur écran
- ☑ Contribuer à l'élaboration et à l'accompagnement du parcours artistique, culturel et scientifique des élèves.
- ☑ Repérer les rapports que les élèves entretiennent avec les objets de la culture pour les amener à construire des systèmes de références plus vastes. Prendre en compte et traiter les blocages créés par leurs représentations, notamment dans le domaine scientifique.